

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES**

Type de diplôme : LICENCE  
 Mention Licence : Sciences pour l'ingénieur.  
 Mention Licence pro :  
 Mention Master :  
 Mention Spécifique :  
 Parcours type : Apprendre Autrement (oui-si)

Licence : Sciences pour l'ingénieur.

Semestre	Nature : UE ou ECUE	Libellé de l'UE ou ECUE	Régime régulier/général										Régime dérogatoire		Régime régulier et dérogatoire			note seuil	
			Contrôle continu et/ou contrôle terminal					Contrôle continu intégral - CCI					Examen		2ème session / 2de chance				
			Epreuves continues			Epreuve terminale/Examen		Epreuves continues				Epreuves continues		Epreuve terminale/Examen					
			Ecrit %	Oral %	TP%	Nombre d'épreuves	Ecrit %2	Oral %3	TP%4	Ecrit %5	Oral %6	TP%7	Nombre d'épreuves8	Ecrit %9	Oral %10	TP %	Ecrit %11		Oral %12
S1	UE-M	Math-Info 1 pour SPI-AA																	
S1	ECUE	Mathématiques Expérimentales 1																	
S1	ECUE	Programmation pour les sciences 1 - SPI	100			3					50	10	40	4	60		40		
S1	UE-M	Physique-Chimie pour SPI-AA																	
S1	ECUE	Démarche Expérimentale en Physique 1																	
S1	ECUE	Chimie	40			4	60							4	60		40		
S1	UE-M	Enseignements transversaux pour SPI au S1													100		100		
S1	ECUE	Techniques d'expression pour les sciences de l'ingénieur					100								100		100		
S1	ECUE	Anglais scientifique pour le SPI 1	67	33		3								100		100			
S2	UE-M	Math-Info 2 pour SPI-AA																	
S2	ECUE	Mathématiques Expérimentales 2																	
S2	ECUE	Programmation pour l'ingénieur 1			40	3	60												
S2	ECUE	Programmation pour les sciences 2 - SPI																	
S2	UE-M	Physique pour SPI-AA																	
S2	ECUE	Démarche Expérimentale en Physique 2																	
S2	ECUE	Traitement électronique de l'information																	
S2	UE-M	Enseignements transversaux pour SPI au S2																	
S2	ECUE	Projet professionnel de l'étudiant et communication			50	2	50												
S2	ECUE	Anglais scientifique pour le SPI 2	67	33		3													

MODALITES DU CONTRÔLE DE L'ASSIDUITE (nombre d'absences autorisées...):

- Pour la seconde session et le cas échéant, la note de TP de session 1 est reportée.
- Absence à un CC : 0/20
- Le cas échéant : si l'étudiant est absent à 2 TP, il est déclaré défaillant à l'UE/ECUE en session 1 et la note de 0/20 est reportée en session 2.

Chaque responsable d'ECUE/UE pourra fixer en plus des règles spécifiques à son enseignement qu'il communiquera en début de semestre.